



Licenciement suite retour congé parental

Par **Azertyval**, le **30/01/2022** à **09:55**

Bonjour,rrnJ'ai été licenciée sans cause réelle et sérieuse, suite retour de mon congé parental. Je suis en préavis de 2 mois, non travaillé mais payé. rnrnJ'ai écrit à mon employeur pour demander des explications sur le motif de mon licenciement et, surtout, pourquoi je n'ai pas été reclassée. Mon courrier est parti, il ya 1 mois, je n'ai pas de retour.rnrnQue me conseillez vous ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **30/01/2022** à **11:16**

bonjour,rrnqui a dit que ce licenciement était sans cause réelle et sérieuse ?rnrnvoir ce lien sur ce sujet :rnrn[licenciement pendant ou après congé parental](#)rrnnsalutations

Par **morobar**, le **31/01/2022** à **09:40**

Bonjour,rrnL'employeur est tenu d'enoncer les motifs de sa décision dans le courrier de licenciement;rrnIl est enfermé dans les motifs exprimés.rnrnLe conseil des pruhommes est le seul organisme compétent pour connaitre, instruire et juger le litige.

Par **Tisuisse**, le **31/01/2022** à **10:01**

Bonjour,rrnAvez-vous adressé votre courrier en recommandé avec avis de réception ?rnrnSi

oui, la Poste aurait dû vous retourner cet avis soit distribué, soit non distribué et, dans ce cas, le motif de non distribution (refusé, non réclamé, non remis suite à déménagement, etc.)
Si non, refaire ce courrier en LR/AR et attendre la réponse, l'employeur ayant classé verticalement (poubelle) votre lettre.

Par **morobar**, le **31/01/2022** à **17:16**

[quote]
Si non, refaire ce courrier en LR/AR et attendre la réponse, l'employeur ayant classé verticalement (poubelle) votre lettre.
[/quote]
Comme l'employeur n'est pas tenu d'apporter une réponse, cette démarche peut sembler inutile.